



SAISON 2022-2023
REGLEMENT FINALES PAR CLASSEMENT
DES CÔTES D'ARMOR
Edition 02 (en bleu)

Dimanche 26 février 2023 à Pontrieux

Article 1 Conditions de jeu et organisation matérielle

Les Finales Fédérales par classement des Côtes d'Armor sont prévues **le dimanche 26 février 2023** à partir de 8H30, dans les deux salles du club **ETT PONTRIEUX** auquel le Comité a confié l'organisation. La compétition sera organisée dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur au jour de la compétition.
 Adresse : salle omnisports Pen Fantan 22260 PONTRIEUX
 Contact correspondant du club ETT Pontrieux : René Quémeneur (06 86 26 80 03 / rene.quemeneur@sfr.fr)
 Contact JA : Alain Tricoire (06 25 18 12 52 / alain.tricoire@wanadoo.fr)

Article 2 Tableaux

Les Finales Fédérales par classement des Côtes d'Armor comportent huit tableaux (4 pour les féminines (F) et 4 pour les hommes (H)) :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| -H15 (1300-1599 points) | -F12 (1000 -1299 points) |
| -H12 (1100-1299 points) | -F9 (800-999 points) |
| -H10 (900-1099 points) | -F7 (600-799 points) |
| -H8 (899 points et moins) | -F5 (599 points et moins) |

Article 3 Conditions de participation

Les Finales Fédérales par classement des Côtes d'Armor sont ouvertes à tout joueur et joueuse de plus de 8 ans au 1^{er} janvier 2023, licencié dans une association des Côtes d'Armor affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table, à jour de ses cotisations pour la saison en cours et ayant obligatoirement une licence de type compétition.
L'épreuve est ouverte à toutes les catégories, à l'exception des Poussins et des Poussines.

Les classements pris en compte sont les classements officiels de la seconde phase de la saison 2022-2023 qui ont été diffusés en janvier 2023.
 L'inscription ne peut être faite que pour le tableau correspondant au classement figurant sur la licence (janvier 2023).

Article 4 Inscriptions

- Les inscriptions sont à envoyer par mail à alain.tricoire@wanadoo.fr à partir du vendredi 20 janvier 2023 jusqu'au mercredi soir 15 février 2023, à l'exclusion de tout autre mode d'inscription. Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée uniquement sur raison majeure probante avec justificatif et n'ayant pas une incompatibilité avec l'organisation de l'épreuve sur l'horaire général et le plan d'occupation des tables.

Date Inscription	Sexe (H/F)	Nom	Prénom	N° Licence	Club	Points Phase 2

- L'engagement de chaque participant sera porté sur sur le relevé de compte du club et payable lors de la prochaine facturation. Le montant des droits d'engagement, fixé par le comité directeur est de 6 €.
- Toute demande d'inscription de participant non licencié à la date limite des inscriptions sera rejetée.
- En cas de forfait excusé après s'être inscrit et passé la date de fin des inscriptions, tout joueur(se) qui était inscrit(e) devra s'acquitter des droits d'inscription **sauf s'il y a une raison probante avec justificatif.**
- En cas de forfait non excusé après s'être inscrit et passé la date de fin des inscriptions, tout joueur(se) qui était inscrit(e) devra s'acquitter des droits d'inscription.
- Tout forfait non excusé 72H avant la compétition sera pénalisé d'une amende de 20 euros.
- Les absents et les forfaits non excusés 72h avant de la compétition pourront produire une excuse probante adressée au Président du CDTT22 avant le mercredi inclus de la semaine suivant la compétition, si accord, l'amende sera annulée.

Article 6 Qualification aux Finales Fédérales par classement de Bretagne

Les Finales Fédérales par classement des Côtes d'Armor sont qualificatives pour les Finales Fédérales par classement de Bretagne le 7 mai 2023 dans le département 35 à la salle Rapatel au CPB Rennes. Il est donc obligatoire d'y participer pour prétendre être qualifié.

Article 7 Organisation sportive

Pour les tableaux des Finales Fédérales par classement, disputés en poules de trois, tous les joueurs de la poule sont qualifiés et placés dans un tableau à élimination directe. **Il pourra y avoir une ou des poules de 4 si c'est possible en cas de poule(s) de trois incomplète(s). Il pourra avoir des poules de 4 ou plus en cas de poule unique.**

En cas d'inscriptions peu nombreuses dans un tableau, il n'y aura pas de fusion de tableaux masculins. Le titre sera attribué même en cas d'inscription unique.

Un classement intégral sera établi pour les huit premiers. Pour d'éventuels repêchages ou en cas d'égalité de classement, les autres participants seront inscrits sur les listes de résultats par ordre décroissant de points licence. Le club organisateur fournira des balles de compétitions agréées, plastiques, blanches 3 étoiles nécessaires au bon déroulement de la compétition (estimation : 3 balles par aire de jeu installée)

La compétition se déroule sur au maximum 32 aires de jeu en fonction des inscrits.

La limite maxi d'inscription est fixée à 96 (32 poules x 3 joueurs) en fonction de leur classement individuel officiel décroissant, les ex-aequo seront départagés aux points mensuels en cours.

Les parties se jouent au meilleur des cinq manches.

Le placement des joueurs(ses) en poule sera réalisé à partir du dernier classement national officiel diffusé, selon la méthode dite du serpent en évitant si possible d'avoir, dans une même poule, des participants(es) d'un même club. Si ce n'était pas le cas, ces joueurs(ses) seraient classés(es) dans la poule de manière à ce qu'ils se rencontrent au plus vite dans les premières parties.

La tenue sportive sera de rigueur dans l'aire de jeu (pas de survêtements). Les joueurs éliminés ne seront pas autorisés à occuper les aires de jeu. Seul un conseiller sera autorisé aux abords de l'aire de jeu.

L'arbitrage des parties est laissé au soin du volontariat de tout licencié non joueur, si défaut, les joueurs s'arbitrent eux-mêmes.

Pour respecter l'horaire général, il convient de respecter les consignes suivantes :

- ✓ Une partie avec retour de la fiche de partie à la table de marque est estimée à 30 mn maximum, la période d'adaptation (échauffement) ne doit pas excéder 2 mn,
 - ✓ La partie doit commencer dès la fin de la période d'adaptation, le gagnant doit ramener la fiche de partie, sans délais, à la table de marque.
 - ✓ Aucun résultat ne sera enregistré par les officiels si la balle n'est pas restituée à la table de marque en même temps que la fiche de partie.
- En cas de non-respect manifeste de ce temps de 30 mn, le JA pourra déclarer les 2 joueurs perdants.

Article 8 Horaire général

Un horaire précis de chaque tableau sera établi en fonction du nombre d'inscrits et sera disponible sur le site le plus rapidement possible et également envoyé aux correspondants des clubs D22.

Les participants devront avoir pointé une demi-heure avant le début de leur tableau.

La Commission Sportive se réserve le droit de modifier le présent règlement

Alain Tricoire, Président de la Commission Sportive D22.

